



ARRETE N° 2025\_0024

**RESTRICTION D'USAGE DES TERRAINS DU STADE DE PLATTEVILLE  
PROROGATION ARRETE 2025\_0018**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu l'article L 122-19 du Code des Communes ;
- Considérant les conditions hygrométriques actuelles rendant les terrains du Stade de Platteville impraticables ;
- Considérant que l'usage non réglementé des terrains du stade de Platteville entraînerait leur détérioration en raison des conditions climatiques particulières ;
- Considérant qu'il importe de prendre toute mesure conservatoire pour que les terrains du stade de Platteville ne subissent pas de dégradations ;

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : L'arrêté 2025\_0018 du 09 janvier 2025 est prorogé jusqu'au dimanche 19 janvier 2025 inclus.

Les matchs et entraînements seront interdits sur le terrain PLATTEVILLE 1 (terrain d'honneur) et PLATTEVILLE 2 (terrain d'entraînement).

**ARTICLE 2** : Le terrain stabilisé restera praticable.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire de VILLEMANDEUR est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Président du club, Monsieur le Référent planification du club, Madame la Directrice du service vie associative de Villemandeur, Madame la Responsable du service vie associative de Villemandeur, Monsieur le Référent du district, Monsieur le Référent de la ligue du Centre, M. le Responsable de la Police Municipale de Villemandeur, Monsieur le Directeur des services techniques de Villemandeur.

Fait à VILLEMANDEUR, le 13/01/2025

Le Maire,  
  
Denise SERRANO

Date d'affichage : 13/01/2025

**De:** associations@mairie-villemandeur.fr  
**Envoyé:** lundi 13 janvier 2025 09:23  
**À:** amenagement@mairie-villemandeur.fr  
**Cc:** associations@mairie-villemandeur.fr; technique@mairie-villemandeur.fr; LAURENT MOUTON; Thierry LIPPERT  
**Objet:** RE: ARRETE 18 PLATTEVILLE

Bonjour,

Compte tenu des conditions climatiques annoncées et en concertation avec le service technique, Nous sollicitons la prolongation de l'arrêté d'interdiction totale des terrains enherbés (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) – ni match ni entraînement jusqu'au dimanche 19 janvier.

Le terrain stabilisé reste utilisable.



1 bis Avenue de la libération 45700

Alice ADOBET  
Directrice de la vie associative, culturelle et périscolaire  
02.38.07.16.70.

---

**De :** amenagement@mairie-villemandeur.fr <amenagement@mairie-villemandeur.fr>  
**Envoyé :** jeudi 9 janvier 2025 12:03  
**À :** associations@mairie-villemandeur.fr; communication@mairie-villemandeur.fr; competitions@centre.fff.fr; FOOT (competitions@foot-loiret.fff.fr) <competitions@foot-loiret.fff.fr>; LAURENT MOUTON <lau.mouton45@sfr.fr>; LEDUC <lleduc@loiret.fff.fr>; policemunicipale@mairie-villemandeur.fr; population@mairie-villemandeur.fr; technique@mairie-villemandeur.fr <s.techniques@mairie-villemandeur.fr>; Thierry LIPPERT <lippert.thierry@gmail.com>  
**Objet :** ARRETE 18 PLATTEVILLE

Bonjour  
Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté 18 concernant les terrains de Platteville.

Bonne réception  
Cordialement

Eléonore BONNEAU  
SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
Tél : 02.38.07.16.88